

## TRENTE-ET-UNIÈME CONFÉRENCE DES REPRÉSENTANTS ET

5, 6, et 7 septembre 2023 à Apia (Samoa)

### **Point 9.3 de l'ordre du jour : Examen de l'objectif régional 3 : Les peuples océaniques bénéficient de l'amélioration de la gestion des déchets et de la lutte contre la pollution**

#### **Objet du document :**

1. Présenter succinctement à la Conférence les principales priorités pour favoriser la mise en œuvre et l'atteinte de l'objectif régional 3 pour l'exercice biennal 2024-2025.

#### **Contexte :**

2. Pour l'exercice biennal 2024-2025, le PROE est le principal organisme responsable de la coordination régionale et de l'exécution des actions en faveur de la gestion des déchets et de la pollution. À ce titre, il continuera à se fonder sur la Stratégie régionale océanique 2016-2025 pour la gestion des déchets et la lutte contre la pollution (« Un Pacifique plus propre 2025 »), ainsi que sur son Plan de mise en œuvre 2021-2025 afin d'orienter la coopération et la collaboration à l'échelle régionale. De plus, le PROE continuera à travailler en étroite collaboration avec les Membres, les partenaires de développement et d'autres acteurs afin de promouvoir la planification stratégique fondée sur des données, d'encourager la coopération technique et d'organiser des formations et des activités de renforcement des capacités dans le but d'améliorer la gestion des déchets et la lutte contre la pollution dans la région. Le présent document de travail donne un aperçu des principales priorités pour le PROE au cours des deux prochaines années 2024-2025.

#### **Principaux domaines d'intervention pour 2024-2025**

**Objectif régional 3.1 – Réduire au minimum les effets néfastes des produits chimiques et de tous les déchets sur la santé humaine et l'environnement grâce à une gestion respectueuse de leur cycle de vie, conformément aux cadres régionaux et internationaux convenus (dont « Un Pacifique plus propre 2025 »), et réduire considérablement les rejets dans l'air, l'eau et le sol.**

3. Poursuivre la mise en œuvre de la stratégie régionale « Un Pacifique plus propre 2025 » pour la gestion des déchets et la lutte contre la pollution et des activités définies lors de la Table ronde 2021 pour Un Pacifique plus propre, en particulier :
  - Gérer la mise en œuvre du Programme PacWastePlus financé par le FED11 de l'UE, du Projet ISLANDS pour les enfants du Pacifique financé par le PNUE et le FEM, du Projet de gestion des déchets pour l'océan Pacifique (POLP) financé par l'État australien, du Projet PACPLAN de renforcement de la résilience, du projet

« S'engager pour une gestion durable des déchets dans le Pacifique » (SWAP) financé par l'AFD, et du projet du Comité de négociation intergouvernemental (CNI) financé par l'État australien.

- Améliorer la gestion du cycle de vie des déchets anciens, notamment la suppression et la réhabilitation de sites contaminés.
4. Mener des actions fortement prioritaires pour lutter contre les déchets marins, orientées par le Plan d'action régional océanique de lutte contre les déchets marins 2018-2025 (dont l'aide aux États et territoires insulaires océaniques lors des négociations d'un instrument international juridiquement contraignant), l'examen d'un cadre régional de lutte contre les déchets marins et la pollution par les plastiques, et l'application de la mesure de gestion de la conservation (2017-04) de la Commission des pêches du Pacifique du centre et de l'ouest, de concert avec les Membres de la FFA, le Cadre de reconnaissance pour la Vision des ports du Pacifique et le Plan régional océanique pour les installations de réception, avec la Communauté du Pacifique.
  5. Contribuer à l'amélioration des pratiques de gestion des déchets et à l'amélioration de la gestion des sites d'élimination des déchets et installations de stockage.
  6. Contribuer à la mise en œuvre des cadres régionaux et internationaux convenus.
  7. Promouvoir quatre groupes de travail techniques fonctionnels pour le recyclage, l'élimination des déchets dangereux, la gestion de la pollution marine et des déchets générés par des catastrophes, afin d'améliorer et soutenir la sensibilisation, la coordination et l'implication en matière de gestion des déchets et de lutte contre la pollution.

**Objectif régional 3.2 – Renforcer les mécanismes nationaux, régionaux et internationaux de gestion des déchets, dont les produits chimiques, les déchets dangereux, les déchets produits par les navires et les aéronefs, les déchets plastiques marins et autres débris marins.**

8. Renforcer et unifier les mécanismes nationaux, régionaux et internationaux de gestion des déchets, notamment par les actions suivantes :
  - Élaborer des approches synergiques intégrées pour la gestion des déchets chimiques et dangereux en s'appuyant sur les conventions de Bâle, de Minamata, de Waigani et de Nouméa, et aider les pays Membres à en devenir partie.
  - Aider les pays à élaborer des enquêtes de référence et des systèmes de surveillance pour les plastiques à usage unique, ainsi que des politiques, lois et stratégies à cet égard.
  - Aider les pays à utiliser des mécanismes législatifs types et des aides à la rédaction pour les mécanismes juridiques élaborés par les projets, comme l'interdiction de l'amiante, le Code pratique sur la gestion de l'amiante, les directives pour le renforcement du financement durable, l'interdiction et les restrictions pour l'importation de déchets, les systèmes de « permis déchets », les directives relatives au suivi de l'environnement, ou les équipes de gestion des déchets générés par les catastrophes.

- Aide aux pays à élaborer des capacités de mise en œuvre des plans et des stratégies nationaux en vertu du programme PACPOL et du programme PACPLAN de renforcement de la résilience.
- Aide aux pays à développer leurs capacités en matière de gestion de la pollution et des déchets.

**Objectif régional 3.3 – Valoriser les ressources obtenues à partir des déchets et des polluants par le compostage (récupération des nutriments), le recyclage (récupération des matériaux), la valorisation énergétique et d'autres mesures destinées à réduire le volume de déchets et à contribuer au développement économique et social.**

9. Encourager et appuyer la mise en œuvre d'activités de recyclage portant sur les matières recyclables, les déchets organiques, les véhicules en fin de vie, la ferraille et les batteries plomb-acides usagées, le mercure et les autres produits chimiques et déchets dangereux afin de réduire la quantité de déchets mis en décharge.
10. Contribuer à la gestion et à la réduction des déchets agricoles (tels que les effluents de porcherie), verts et organiques.
11. Contribuer à l'amélioration des mécanismes de financement durable existants et nouveaux pour les entreprises actives dans la récupération de ressources.
12. Prêter main-forte à la construction et à la mise en service d'infrastructures de récupération de ressources et de gestion des déchets grâce à l'appui de projets financés par les bailleurs.
13. Aider les pays à mettre en place des associations de recyclage et de gestion des déchets pour encourager les partenariats public-privé.

**Objectif régional 3.4 – Améliorer le contrôle des déchets et de la pollution des environnements récepteurs afin de permettre une prise de décisions éclairées et de mesures appropriées pour protéger la santé humaine et l'environnement et pour réduire les dommages environnementaux y afférant.**

14. Mettre en place le Système régional de gestion des déchets et les projets régionaux ACP-MEA III et Inform.
15. Aider les Membres du PROE à surveiller la situation sanitaire des milieux vers lesquels affluent les déchets afin de transmettre des informations au Système régional de gestion des déchets pour pouvoir prendre des mesures éclairées destinées à protéger la santé des personnes et à même de réduire la dégradation de l'environnement.
16. Convoquer une réunion de la Table ronde pour un Pacifique propre à l'horizon 2024 afin de suivre et d'évaluer la progression en vue d'Un Pacifique plus propre à l'horizon 2025 et du Plan de mise en œuvre 2021-2025.

**Difficultés et potentialités**

17. Le principal obstacle à l'atteinte de l'Objectif régional 3 portant sur l'amélioration des activités régionales et nationales de lutte contre la pollution et de gestion des déchets

est la capacité humaine d'absorption des pays. Bien que les pays adhèrent au travail du PROE et le soutiennent (sans quoi le Secrétariat ne pourrait obtenir l'aval pour élaborer des activités de projet) et malgré la présence de bonnes capacités nationales, les réserves de ressources humaines des différents pays sont limitées en taille, ce qui les oblige souvent à devoir opérer des choix entre les différentes priorités concurrentes, et cause des retards dans la mise en œuvre des activités au niveau national.

18. En ce qui concerne les potentialités, les pays insulaires du Pacifique bénéficieront d'un renforcement de leurs capacités humaines grâce aux projets tels que le projet ISLANDS du FEM et les programmes et projets PacWastePlus, POLP, PACPLAN-Résilience, CNI et SWAP. Ces activités aideront les Membres à faire face aux problèmes urgents tels que la pollution par les plastiques, les effets des changements climatiques et les attentes de l'extérieur.

**Recommandation :**

19. La Conférence est invitée à :

- 1) **prendre acte** du compte rendu des activités à mettre en œuvre dans le cadre de l'Objectif régional 3 lors du prochain exercice biennal 2024-2025.

9 juin 2023

---